



Durée :

1 jour soit 7 heures (9h00 à 17h00)



Tarifs :

Inter-entreprises :
275 € net/stagiaire
Groupe de 4 à 10 personnes
(déjeuner non compris)

Intra-entreprises :
100 € net la journée
(déjeuner non compris)



Publics concernés :

Salariés



Dates :

Selon le planning



Lieu :

Formation Inter : dans les locaux de la
Place des Métiers à Émerainville

Formation Intra : au sein de votre
entreprise ou à la CCI Seine-et-Marne



Prérequis :

Personnes titulaires du certificat
Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs

Vous souhaitez :

- renouveler votre certificat de sauveteur secouriste du travail pour 24 mois
- permettre aux participants d'actualiser leurs connaissances et de perfectionner leur comportement d'assistance en matière de secourisme
- connaître les évolutions diverses intervenues depuis la formation initiale

Une séance de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée est obligatoire pour conserver la qualité de sauveteur secouriste du travail dans l'entreprise.

La CCI Seine-et-Marne vous propose une formation dont les outils vous permettront de mettre vos compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Moyens pédagogiques

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Le formateur réalise les démonstrations et fait faire des exercices d'apprentissage à chaque stagiaire.

Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur.

Le support de formation sera remis à chaque participant.

Intervenant

Notre formateur, conseiller en santé et sécurité, habilité par l'INRS a l'expérience de nombreux accompagnements individuels d'entreprises.

• **Le rôle du sauveteur secouriste du travail**

- cadre juridique
- prévention

• **Le plan d'intervention INRS**

- protéger (soi-même, les autres, la victime)
- examiner la victime
- faire alerter ou alerter les secours
- secourir la victime

• **Les gestes à effectuer lorsque la victime**

- saigne (abondamment ou non)
- s'étouffe
- se plaint d'un malaise
- se plaint de brûlures
- se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ne répond pas et respire (Position Latérale de Sécurité)
- ne répond pas et ne respire pas (Réanimation Cardio-Pulmonaire)

Validation

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (carte SST) valable 24 mois sera délivré au candidat.

Attention, pour conserver la qualité de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'entreprise, la formation d'une journée de Maintien et d'Actualisation des Compétences doit avoir lieu avec un intervalle maximum de 24 mois. Passé ce délai, le salarié ne sera plus considéré comme Sauveteur Secouriste du Travail et ne pourra plus intervenir en tant que tel.

Chaque stagiaire devra émarger matin et après-midi la feuille de présence. En fin de formation, chaque stagiaire remplira une fiche d'évaluation.

Les formations se déroulent :

- en inter : Place des Métiers - Boulevard Olof Palme - 77184 ÉMERAINVILLE
- en intra : soit dans les locaux de l'entreprise
ou à la CCI Seine-et-Marne - 1 avenue Johannes Gutenberg - 77700 SERRIS

Formations	Emerainville
Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)	25 et 26 mars 2019 7 et 8 octobre 2019
Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du travail	12 février 2019 4 juin 2019 21 novembre 2019

Nos solutions entreprises :

L'UTEC Formation Continue, un service de la CCI Seine-et-Marne vous accompagne dans **la mise en place globale de votre plan de formation** et le conçoit, avec vous, afin qu'il réponde à votre problématique et à la culture de votre entreprise.

Parce que **vos besoins et vos contraintes sont uniques**, la CCI Seine-et-Marne crée ou adapte pour vous des contenus et des supports pédagogiques qui répondent aux spécificités de votre entreprise, à son environnement et au public à former.

Une solution personnalisée et optimale en termes de rythme, de contenu, d'approche pédagogique, vous sera proposée tout en tenant compte de l'aspect financier.

Nous vous proposons également **des solutions intra-entreprises**, qui, si vous le souhaitez, vous permettront de former vos collaborateurs issus de différents services dans vos locaux ou de disposer d'une date de session spécifique.

Toutes nos formations catalogue sont également réalisables au sein de votre entreprise.

Bulletin à retourner par courrier à : UTEC Formation Continue - 1 rue du Port de Valvins - 77210 AVON accompagné obligatoirement de la photocopie de la carte SST du stagiaire et d'une photo d'identité

Société (raison sociale)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Effectif

Activité de l'entreprise

SIRET Code NAF

Civilité, nom, prénom et fonction du signataire de la convention

.....

Civilité, nom, prénom, et fonction du stagiaire

Date de naissance

Courriel* Téléphone

Statut : dirigeant salarié agent commercial

Autres participants, merci d'indiquer civilité, nom, prénom, date de naissance, fonction, tél et courriel :
.....

Adresse personnelle

.....

Je m'inscris :

Choisissez vos formations (groupe de 4 à 10 personnes)	Prix net de taxe	Date choisie
<input type="checkbox"/> Sauveteur Secouriste du travail (2 jours) - Réf SE001	550 € par stagiaire (tarif intra) 2 200 € par stagiaire (tarif inter)	<input type="checkbox"/> 25 et 26 mars 2019 <input type="checkbox"/> 7 et 8 octobre 2019
<input type="checkbox"/> Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du travail (1 jour) - Réf SE002	275 € par stagiaire (tarif intra) 1 100 € par stagiaire (tarif inter)	<input type="checkbox"/> 12 février 2019 <input type="checkbox"/> 4 juin 2019 <input type="checkbox"/> 21 novembre 2019

Règlement :

ci-joint un chèque de à l'ordre de la CCI Seine-et-Marne

Référence du chèque

Adresse de facturation si différente

.....

règlement effectué par un organisme collecteur

Prise en charge : à 100 % partielle (précisez)

Nom de l'organisme

Adresse

Code postal Ville

Personne à contacter

Téléphone

Courriel

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de participation.

Date

Signature et cachet de l'entreprise

* J'indique mon adresse électronique pour recevoir les informations concernant mon inscription ou toute autre information, actualité ou promotion de la CCI Seine-et-Marne. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles me concernant en m'adressant à la CCI Seine-et-Marne à infocci@seineetmarne.cci.fr

PRÉSENTATION

L'UTEC développe, propose et dispense des formations professionnelles continues en formule inter et intra entreprises.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DÉFINITION

Les formations dispensées s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Pour assurer la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

À l'inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1, L6353-2 et R6353-1 du Code du travail est adressée à l'entreprise par courriel, cet exemplaire devant être retourné revêtu du cachet de l'entreprise et signé.

Une convocation, précisant les dates, horaires et le contenu détaillé de la formation, et accompagnée d'un plan d'accès vous sera adressée avant l'ouverture de la session.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Libres de toutes taxes, les prix annoncés sont nets.

Les tarifs figurant sur les fiches sont révisables chaque année. Règlement des frais par virement ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CCI Seine-et-Marne.

La facture correspondant aux frais de formation est payable selon les modalités fixées dans la convention ou le contrat de formation.

Si l'entreprise souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont elle dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de l'indiquer explicitement sur sa demande d'inscription ou son bon de commande et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

ANNULATION / ABANDON

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

En cas d'empêchement majeur avant le début de la formation, l'entreprise peut remplacer le stagiaire par une autre personne de même niveau.

En cas d'annulation tardive, moins de 10 jours ouvrables avant l'ouverture du stage, la CCI Seine-et-Marne retiendra, sur le coût total, les sommes qu'elle aura effectivement engagées pour la réalisation de l'action pouvant atteindre 100 % du prix du stage (montant non imputable sur les fonds de formation). En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. Toutefois, seul le montant correspondant à la présence réelle du stagiaire peut être imputable au titre de la formation.

La CCI Seine-et-Marne se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, notamment dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant et d'apporter toute modification à l'organisation des sessions.

ATTESTATION

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi la session.

RESTAURATION

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Les repas peuvent être pris dans l'un des restaurants, sur réservation et en fonction des dates d'ouverture et des lieux de la formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations qui vous sont demandées sur le bulletin d'inscription sont nécessaires au traitement de votre dossier et sont destinées à la CCI Seine-et-Marne et à ses partenaires et ne seront donc pas commercialisées.

Conformément à la Loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, dans le cadre et les limites posées par ces textes, vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant à pdp.contact@seineetmarne.cci.fr. En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la CCI Seine-et-Marne à l'adresse cpdp@cci-paris-idf.fr en précisant que la demande concerne des données personnelles détenues par la CCI Seine-et-Marne - Direction Marketing et Communication Produits. En dernier lieu, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la CCI Seine-et-Marne ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition de la CCI Seine-et-Marne, par les participants aux stages, salariés des entreprises clientes, pendant la durée des sessions de formations.

COMMUNICATION

Le client autorise expressément la CCI Seine-et-Marne et son organisme de formation UTEC à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.